



DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 MARS 2015

### PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil quinze, le 30 mars à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 26 mars conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-NEUF à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

**PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉRAN, adjoints ;  
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL, M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Elisabeth MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER, M. Thierry SAMSON, Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

**ABSENTS :** Mme Virginie DUMONT (pouvoir à M. Jacques RICHARD), M. Mickaël LEBRUN (pouvoir à Mme Danielle BRETEL), Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT, Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Sébastien TOSTIVINT, agent communal.

### ORDRE DU JOUR

N°	Délibération	Information	Domaine	Objet	Rapporteur	N° pp
1	x		Urbanisme	Projet parc photovoltaïque	Présentation Société QUENEA'CH ENERGIES RENOUVELABLES	2
2	x		Vie municipale	Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mars	J. RICHARD	3
3		x	Vie municipale	Compte rendu des décisions du maire (prises aux termes de l'article L 2122-23)	J. RICHARD	3
4		x	Vie municipale	Lancement de l'opération « chantiers jeunes »	C. DUMILIEU	4
5		x	Urbanisme	Révision du SCOT – étude commerciale	J. RICHARD, C. DUMILIEU	5
6	x		Marchés et commerces	Projet de création d'un marché hebdomadaire le vendredi soir Place des Halles	J. RICHARD, C. DUMILIEU	5

7	x	Vie municipale	Motion contre la fermeture des gendarmeries de Saint Aubin d'Aubigné et de Sens de Bretagne	J. RICHARD	6
8	x	Logement social	Accès fichier départemental de la Demande Locative Sociale de la Bretagne et des Pays de la Loire	MC HERBEL-DUQUAI	6
9	x	Bâtiments	Bornes électriques – Transfert de la compétence au SDE 35	E. PERAN	6
10	x	Personnel	Modification du tableau des effectifs	C. DUMILIEU	7
11	x	Finances	Admission en non-valeur	MC HERBEL-DUQUAI	7
12	x	Culture-Finances	Demande de subvention aide à la lecture publique	C. DUMILIEU	8
13	x	Vie associative	Subventions aux associations	D. BRETEL	8
14	x	Vie associative	Don de bois communal au profit du Téléthon	G. PERRIGAULT	9
15	x	Finances	Compte administratif 2014 – Budget assainissement	G. PERRIGAULT	10
16	x	Finances	Compte de gestion 2014 – Budget assainissement	G. PERRIGAULT	10
17	x	Finances	Affectation du résultat – Budget assainissement	G. PERRIGAULT	11
18	x	Finances	Budget primitif 2015 – Budget assainissement	G. PERRIGAULT	11
19	x	Finances	Compte administratif 2014 – Budget SPIC	E. PERAN	11
20	x	Finances	Compte de gestion 2014 – Budget SPIC	E. PERAN	12
21	x	Finances	Affectation du résultat – Budget SPIC	E. PERAN	13
22	x	Finances	Budget primitif 2015 – Budget SPIC	E. PERAN	13
23	x	Finances	Compte administratif 2014 – Budget principal	C. DUMILIEU	13
24	x	Finances	Compte de gestion 2014 – Budget principal	C. DUMILIEU	14
25	x	Finances	Affectation du résultat – Budget principal	C. DUMILIEU	14
26	x	Finances	Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015	C. DUMILIEU	15
27	x	Finances	Budget primitif 2015 – Budget principal	C. DUMILIEU	15

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le maire donne la parole aux représentants de la société CHINSEVE ENERGIES qui présentent leur projet de parc photovoltaïque localisé au niveau du lieu-dit Les Landes. Ce projet concerne les parcelles cadastrées A 950 et 957 de la commune qui correspond au terrain de l'ancien centre d'enfouissement technique, et actuellement loué par le SMICTOM dans le cadre d'un bail administratif précaire en date du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

A l'issue du bail emphytéotique, qui est à rédiger, il est prévu, soit un démantèlement (80% de matériaux recyclables), soit une poursuite de la production. En outre, le démantèlement éventuel est provisionné dans la comptabilité de la société CHINSEVE ENERGIES.

D'autre part, la DREAL impose un suivi des mouvements de terrains.

Ayant constaté que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à 20h05.

### **1. Urbanisme : projet de parc photovoltaïque**

Monsieur le maire dit que la société CHINSEVE ENERGIES sollicite l'avis du conseil municipal sur l'opportunité d'une telle installation sur ce site.

Mme Chantal THIBAUT, conseillère, fait remarquer qu'il conviendrait peut-être de réévaluer le montant du loyer suite au changement de destination du terrain.

## LE CONSEIL,

ÉMET un avis favorable concernant l'installation du projet photovoltaïque sur le site du lieu-dit « Les Landes ».

AUTORISE la société CHINSEVE ENERGIES à poursuivre le développement du projet de parc solaire.

A DÉPOSER une demande de permis de construire,

A ÉTABLIR un certificat d'urbanisme opérationnel correspondant au terrain envisagé.

DIT que le contenu du bail emphytéotique tripartite (mairie, SMICTOM, CHINSEVE ENRGIES) reste à définir, notamment du point de vue financier.

### Unanimité

#### 2. Approbation du compte-rendu de la séance du 02/03/2015

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 2 mars 2015.

Dans le procès verbal du 2 mars, il est indiqué à la page n°15: « M. Philippe ROUVIER interroge Monsieur le maire sur le fait que M. Pierre ESNAULT, ancien président du SIE, ait été appelé par les nouveaux élus du syndicat intercommunal des eaux de SAINT AUBIN D'AUBIGNE pour les aider à élaborer le budget 2015 ».

Mme Chantal THIBAUT souhaite préciser qu'il a été demandé à M. Pierre ESNAULT d'intervenir « parce qu'aucun élu n'était capable de faire le budget », et que cette situation est « inacceptable ».

M. Philippe ROUVIER, conseiller, demande à ce que le courrier rédigé à l'intention des EPCI voisines concernant le devenir de la commune dans le cadre de la réforme de l'intercommunalité soit intégré au procès-verbal.

M. Philippe ROUVIER indique également qu'il souhaite voir apparaître l'intégralité de son intervention concernant le financement du projet de construction d'une nouvelle salle omnisports (document remis à l'agent administratif). Il précise qu'il souhaite voir également apparaître le montant de la maîtrise d'œuvre qu'il juge exorbitant dans l'hypothèse d'un montage en BEA avec la SNI.

Monsieur le maire prend acte de ces demandes.

Le procès-verbal du 30 mars est remis aux conseillers, et sera approuvé lors de la séance du 27 avril.

### Unanimité

#### 3. Compte rendu des décisions du maire (prises aux termes de l'article L2122-23)

Conformément à l'article L 2122-23, avant dernier alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte des marchés signés dans le tableau ci-après :

Objet	Nom de l'entreprise	Montant	Date
Vente du PMU	M. Youri MOISAN	101 600 €	07/02/2015
Marché de lutte contre les hyménoptères	HCE	65€ ou 80€ selon la hauteur	12/2/2015
Contrôle technique et mission SPS isolation de la salle Omnisports	QUALICONSULT	2 605 €	13/03/2015
Attribution du marché pour le fauchage des accotements	Ets JOURNOIS	8 200 €	17/03/2015

LE CONSEIL PREND ACTE

#### 4. Lancement de l'opération « chantiers jeunes »

M. Christian DUMILIEU, adjoint, présente l'opération « chantiers jeunes ». Il dit qu'ils vont permettre aux jeunes d'appréhender non seulement le monde du travail, de s'impliquer activement dans la vie communale, mais aussi de faciliter l'accès à l'emploi en proposant une rémunération aux jeunes de 16 à 18 ans. Il précise que la porte reste ouverte aux plus de 18 ans, bien que les chantiers jeunes intéressent moins ce public pouvant prétendre à une rémunération supérieure dans le cadre d'un emploi saisonnier.

M. Christian DUMILIEU dit aux conseillers qu'il souhaite par cette démarche, apporter une réponse aux jeunes qui ont des difficultés pour trouver des jobs d'été, lutter aussi contre l'inactivité, apporter de l'autonomie et créer une ouverture sur l'univers professionnel.

Le dispositif qui devrait se mettre en place cet été répondra aux missions qui vont être répertoriées par les services de la commune. Pendant ces missions courtes (maximum 15 jours) les jeunes intégreront l'équipe communale et seront encadrés par des agent-tuteurs qui les guideront dans leur mission. Les jeunes s'engageront à réaliser correctement les tâches confiées, mais ne seront pas là pour remplacer un agent communal.

Le budget alloué au BP 2015 est de 4 400 € (dont 2 500 € pour la rémunération des jeunes).

Mme Chantal THIBAUT demande si des critères de sélection seront mis en place. M. Christian DUMILIEU répond par la négative, et ajoute qu'un forum sera organisé pour présenter les missions proposées.

M. Philippe ROUVIER demande si les emplois de renfort d'été seront conservés parallèlement, notamment pour la maintenance des bâtiments. M. Christian DUMILIEU répond que ces emplois seront effectivement maintenus.

#### Idées possibles pour les chantiers :

Service concerné	Lieu	Nature	Nbr d'heures
Services Techniques	Ecole Paul Gauguin	Réfection des classes	60 h
Services Techniques	Ecole Paul Gauguin	Marquage au sol des aires de jeux	36 h
Services Techniques	Commune	Chemins sablés	54 h
Services Techniques	Terrain de foot Thorial	Nettoyage lisse du terrain d'honneur	36 h
Services Techniques	Terrain de foot Thorial	Nettoyage Karcher des douches et extérieures	6 h
Services Techniques	Ateliers municipaux	Peinture des bancs publics	54 h
Services Techniques	Maison des Jeunes	Nettoyage du préfabriqué intérieur et extérieur	36 h
Service entretien des locaux	Salle Omnisports	Nettoyage Karcher des douches et vestiaires	6 h
Service entretien des locaux	Salle Omnisports	Nettoyage aspirateur et balai	36 h
Service entretien des locaux	Salle de Tennis	Nettoyage aspirateur et balai	36 h
ASVP et S. Accueil	Cimetière et Mairie	Numérotation des stèles, prises de vues et classification éléments collectés	12 h
Service Urbanisme	Mairie	Numérisation de documents d'urbanisme	12 h
Service COM. INFO.	Mairie	Rangement et classement	12 h
			396 h

**LE CONSEIL PREND ACTE**

## **5. Révision du SCOT – étude commerciale**

Monsieur le maire dit que le courrier suivant a été envoyé au Pays de RENNES :

**Objet : Diagnostic commercial.**

*Monsieur,*

*Fin 2014, la SADIV, maître d'ouvrage de la Z.A.C. du Chêne Romé, en partenariat avec la commune, a souhaité se doter d'une étude permettant d'identifier les potentialités de développement de la commune en termes d'activités commerciales afin de trouver un juste équilibre entre les deux sites commerciaux de la ville.*

*Le 24 mars, le cabinet PIVADIS, retenu pour cette étude, nous a présenté les différentes hypothèses.*

*L'hypothèse la plus intéressante semble la suivante : scinder au sein de la ZACom, deux zones : l'une axée sur du commerces besoins courants (site du Super U actuel) et la seconde axée sur du commerces besoins occasionnels (services hors alimentaires) (site de l'ancien Super U).*

*Cette solution semble la plus plausible pour enrayer le transfert des commerces de centralités vers ce secteur.*

*Pour ce faire, il y a lieu également de supprimer le seuil minimal de 300 m<sup>2</sup> de surface de ventes sur le site de la ZACom.*

*D'autre part, les élus souhaitent également une baisse de densité de logements sur ce secteur, passant de 45 à 25 logements.*

*Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.*

*Le Maire,  
Jacques RICHARD*

Monsieur le maire indique qu'une réunion de restitution au conseil municipal des travaux du cabinet PIVADIS est prévu le 7 avril à 18h.

Monsieur le maire dit qu'il sollicitera à nouveau le Pays de Rennes sur les réponses à apporter à ces questions lors des réunions des 26/3 et 3/4.

Le SCOT sera approuvé définitivement le 28/4.

### **LE CONSEIL PREND ACTE**

## **6. Marchés et commerces : projet de création d'un marché hebdomadaire le vendredi soir, Place des Halles**

Monsieur le maire et M. Christian DUMILIEU rendent compte oralement aux conseillers du contenu des réunions de la commission extra-municipale « Marché et commerces ambulants » qui s'est réuni pour travailler sur un projet de création de marché hebdomadaire le vendredi soir Place des Halles.

L'idée est de créer un marché proposant une offre différente du marché actuel.

### **LE CONSEIL,**

**DÉCIDE** de créer un marché hebdomadaire le vendredi soir de 15h (installation des commerçants) à 21h situé Place des Halles à partir du début du mois de mai.

**DIT** que la commission extra-municipale « Marchés et commerces ambulants » devra proposer au conseil municipal un règlement du marché.

**Unanimité**

## **7. Vie municipale : motion contre la fermeture des gendarmeries de SAINT AUBIN D'AUBIGNE et de SENS DE BRETAGNE**

Monsieur le Maire fait part aux conseillers qu'un projet de restructuration des gendarmeries est en cours à l'échelon national. Six gendarmeries pourraient fermer en Ille-et-Vilaine dont celle de SAINT AUBIN D'AUBIGNE et de SENS DE BRETAGNE.

Monsieur le Maire s'inquiète d'une moindre présence des forces de sécurité et donc d'un nouveau recul des services publics sur le territoire. Il rappelle que les gendarmes participent activement à la protection des habitants et à la prévention des actes d'insécurité. Sa suppression envisagée n'est pas due à son manque d'efficacité, ils font au contraire un excellent travail.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que si le projet de supprimer conjointement les gendarmeries de SAINT AUBIN D'AUBIGNE et de SENS DE BRETAGNE est confirmé, la Communauté de Communes du Pays d'Aubigné ne disposera plus de gendarmerie localisée sur son territoire.

**LE CONSEIL,**

RÉAFFIRME son attachement au service public de sécurité.

DEMANDE le maintien des gendarmes de SAINT AUBIN D'AUBIGNE et de SENS DE BRETAGNE.

**Unanimité**

## **8. Logement social : accès fichier départemental**

CONSIDERANT l'exposé de Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,

**LE CONSEIL,**

SOLLICITE l'ouverture d'un compte-utilisateur au nom de l'agent en charge du dossier pour la saisie des demandes d'imprimé Cerfa (gestion automatique du numéro départemental d'enregistrement) et gestion du contingent communal, à compter du mois de juin 2015.

RECONNAIT avoir pris connaissance de la charte déontologique inter-régionale des Fichiers Départementaux de la Demande Locative Sociale Bretagne et Pays de la Loire et s'engage à respecter l'ensemble des articles définissant les principes intangibles de fonctionnement de ces mêmes fichiers.

**Unanimité**

## **9. Bâtiments : bornes électriques – transfert de la compétence au SDE 35**

M. Emmanuel PÉRAN, adjoint, dit aux conseillers qu'afin de contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer la qualité de l'air en zone urbaine, le SDE 35 souhaite œuvrer en faveur du développement des véhicules électriques.

La loi Grenelle II a confié aux communes, ainsi qu'à leurs groupements, la compétence du déploiement des infrastructures de recharge. Le déploiement de ces infrastructures publiques a pour objectif de rassurer les usagers et de les encourager à investir dans des véhicules électriques sans craindre de tomber en panne en cours de trajet.

Afin d'assurer la cohérence du maillage territorial, de tenir compte des points forts et points faibles du réseau électrique, de mutualiser les coûts, de bénéficier d'une aide de l'ADEME au travers du « programme d'investissements d'avenir » et de garantir l'interopérabilité des bornes, le SDE 35 s'est doté de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides » lors de la modification de ses statuts et propose donc aux communes de lui déléguer cette compétence.

Le SDE 35 bénéficie d'une aide de l'ADEME pour financer l'investissement de 164 bornes de recharge normale/accélérée et 4 bornes de recharge rapide, à condition que les communes s'engagent à assurer la gratuité de stationnement des véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur tout son territoire pendant une durée minimale de deux ans.

Pour favoriser un déploiement équilibré et efficace, le Comité syndical a décidé le 12 février 2014 de prendre en charge financièrement l'investissement et l'exploitation de ces 168 bornes de recharge.

M. Thierry SANSOM demande si le choix des emplacements est effectué. M. Emmanuel PÉРАН précise que le SDE 35 fera des propositions ultérieurement.

Mme Chantal THIBAUT demande si cela engendrera des coûts supplémentaires pour la commune. M. PÉРАН répond que non.

#### LE CONSEIL,

APPROUVE le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » au SDE 35 pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.

ACCEPTE sans réserve les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » telles qu'adoptées par le Comité syndical du SDE 35 dans sa délibération du 4 février 2015.

MET à disposition du SDE 35, à titre gratuit, les terrains nus ou aménagés nécessaires à l'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » et à la mise en œuvre du projet.

S'ENGAGE à accorder pendant 2 années à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement au moins pour un temps donné (via l'utilisation du disque bleu par exemple) aux utilisateurs de véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité.

#### Unanimité

#### **10. Personnel : modification du tableau des effectifs**

M. Christian DUMILIEU dit aux conseillers qu'un agent communal peut bénéficier d'un avancement de grade pour l'année 2015, au titre de la promotion interne, et qu'il convient donc de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

#### LE CONSEIL,

MODIFIE le tableau des effectifs comme suit :

Grade actuel	Nouveau grade	Date
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	Agent de Maîtrise	1/4/2015

LAISSE LE SOIN à Monsieur le Maire de notifier l'arrêté individuel à l'agent concerné.

#### Unanimité

#### **11. Finances : admission en non-valeur**

Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI présente aux conseillers l'ordonnance d'homologation du rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

#### LE CONSEIL,

DÉCIDE d'admettre en non-valeur les titres de recettes dont la somme s'élève à 353.35€, correspondant à des impayés de restaurant scolaire et périscolaire 2013 et 2014.

DIT que les crédits seront inscrits en dépenses au budget primitif de l'exercice 2015.

#### Unanimité

### **12. Culture-finances : demande de subvention aide à la lecture publique**

M. Christian DUMILIEU expose aux conseillers que le Conseil Général verse chaque année, en accord avec le Conseil Communautaire du Pays d'Aubigné qui arbitre sur la répartition de l'enveloppe allouée à chaque commune membre, une subvention de fonctionnement pour la bibliothèque au titre de la « lecture publique ». Cette subvention concerne l'acquisition de livres et périodiques, l'achat de CD et DVD ou encore des dépenses d'animations (contes pour enfants). Ainsi le montant des dépenses subventionnables est établi à hauteur de 9 000€ pour l'année 2015 avec une participation du Conseil Général de l'ordre de 30%.

#### **LE CONSEIL,**

SOLLICITE l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Général au titre de la lecture publique pour l'acquisition de livres de bibliothèque.

VALIDE le plan de financement suivant :

<b>DÉPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Achat d'ouvrages divers et animations	9 000 €	Subvention contrat de territoire (30%)	2 700 €
		Autofinancement	6 300 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>9 000 €</b>

#### **Unanimité**

### **13. Vie associative : subventions aux associations**

Mme Danielle BRETEL informe les conseillers concernant les modifications portent sur :

- Jardins d'antan (forum des associations) : + 250€ (idem 2014)
- L'association Ty Aubinoise nouvellement créée sera bénéficiaire des 400€ de subvention pour les activités des résidents de l'EHPAD (montant 2014)
- UNC/AFN : +184€ (-50% par rapport à 2014)
- Ensemble (CMP) : 179€ (idem 2014)
- ACSE 175 : 796.75€ (idem 2014)
- Comité des fêtes : 468 €

#### **LE CONSEIL,**

DIT que la présente délibération annule et remplace la délibération N°CM-2015-034 du 2 mars 2015.

VOTE les subventions suivantes aux associations pour l'année 2015 :



Associations	Montant 2015 (€)
<b>Total</b>	<b>42 628.75</b>
<b>Club Arlequin</b>	<b>18 467</b>
<b>Sportives</b>	<b>11 334</b>
Athlétique club	184
Tennis club	1 714
Football club	5 447
Illet Basket club	673
Amicale cyclotouriste	408
Les foulées Saint Aubinoises (dont course « l'escapade »)	1 408
Comité des fêtes - course cycliste	1 500
<b>Locales</b>	<b>11 240</b>
Festives Saint Aubinoises	En attente
Crêtes et vallées (dont marche gourmande)	708
Jardins d'antan (dont forum des associations)	658
Ty Aubinoise	400
Comité des fêtes	468
Baby bulle	408
Club de la détente	575
ACCA	357

Amicale des Sapeurs-pompiers (dont repas sainte barbe)	1 663
Allocation vétérans	1 100
Amicale des anciens sapeurs-pompiers	102
UNC-AFN	184
GEDA	67
KOPOCEP (Fête de la musique)	500
KOPOCEP (Festival 6 <sup>ème</sup> sens)	1 500
Union des commerçants	2 550
<b>Caritatives</b>	<b>1 587.75</b>
France ADOT 35	63
Union des donneurs de sang	110
Paralysés de France	61
Papillons blancs – ADAPEI 35	63
Ensemble	179
Ligue contre le cancer	60
Croix rouge	61
Prévention routière	78
ACSE 175	796.75
FNATH	116

#### Unanimité

M. Thierry SANSOM s'étonne que l'on subventionne des associations caritatives nationales. M. Nicolas FÉVRIER, répond qu'il est membre d'une association nationale ayant une antenne locale sur la commune, et explique que ce sont de telles subventions communales caritatives qui permettent le bon fonctionnement de ces associations.

M. Philippe ROUVIER réitère sa demande de connaître la liste des associations ayant déposé une demande et auxquelles la commune n'a pas accordé de subventions.

Mme Danielle BRETTEL en fournit oralement la liste.

#### **14. Vie associative : don de bois communal au profit du Téléthon**

Suite à l'exposé de M. Gérard PERRIGAULT, Mme Chantal THIBAUT soulève les problèmes de la sécurité et de l'assurance des personnes en charge du tronçonnage du bois sur le site du centre des services techniques.

M. Gérard PERRIGAULT répond qu'il s'assurera que les personnes en charge de la découpe soient habilitées et habituées à ce genre d'opérations. De la même façon, un éventuel public serait maintenu à distance en établissant un périmètre de sécurité.

**LE CONSEIL,**

DÉCIDE de faire un don de stères de bois appartenant à la commune au profit du Téléthon qui pourra le vendre à des particuliers.

CHARGE Monsieur le Maire ou à défaut l'un de ses adjoints de définir les modalités techniques afin que l'intervention des bénévoles soit encadrée, notamment du point de vue des assurances.

**Unanimité**

**15. Finances : compte administratif 2014 – budget assainissement**

Réuni sous la présidence de Monsieur Gérard PERRIGAULT, 4<sup>ème</sup> adjoint, délibérant sur le compte administratif 2014, budget assainissement, dressé par M. Jacques RICHARD, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

**LE CONSEIL**

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
<b>REALISATION DE L'EXERCICE</b>	EXPLOITATION	50 129.85	115 079.41	64 949.56
	INVESTISSEMENT	188 351.93	80 820.21	-107 531.72
	TOTAL	238 481.78	195 899.62	-42 582.16
<b>REPORTS DE L'EXERCICE 2012</b>	EXPLOITATION		291 063.05	
	INVESTISSEMENT	33 108.55		
<b>RESULTAT CUMULE SANS RAR</b>	EXPLOITATION	50 129.85	406 142.46	<b>356 012.61</b>
	INVESTISSEMENT	221 460.48	80 820.21	<b>-140 640.27</b>
	TOTAL	271 590.33	486962.67	<b>215 372.34</b>

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

**Unanimité**

**16. Finances : compte de gestion 2014 – budget assainissement**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

CONSIDERANT que les opérations sont régulières

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**LE CONSEIL,**

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Unanimité**

#### **17. Finances : affectation du résultat : budget assainissement**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Compte Administratif pour l'exercice 2014, approuvé par délibération n° 2015.049 du conseil municipal de ce jour,

**LE CONSEIL,**

CONSTATE un excédent de 356 012.61€ à la section d'Exploitation, et DÉCIDE de l'affecter aux comptes suivants :

Section d'Exploitation	002 – excédent antérieur reporté	215 372.34€
Section Investissement	1068 – excédent d'Exploitation	140 640.27€

**Unanimité**

#### **18. Finances : budget primitif 2015 – budget assainissement**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1612-1 et suivants, et L 2311-1 à 2343-2, VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13,

VU les délibérations n°2015.051 du conseil municipal de ce jour portant constat et affectation du résultat de l'année 2014,

ENTENDU l'exposé de M. PERRIGAULT,

**LE CONSEIL,**

ADOPTE le budget primitif Assainissement pour l'exercice 2015, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
<b>Exploitation</b>	328 052€	328 052€
<b>Investissement</b>	1 108 379€	1 108 379€
<b>TOTAL</b>	1 436 431€	1 436 431€

**Unanimité**

#### **19. Finances : compte administratif 2014 – budget SPIC**

Réuni sous la présidence de M. Emmanuel PÉRAN, 6<sup>ème</sup> adjoint, délibérant sur le compte administratif 2014, budget SPIC, dressé par M. Jacques RICHARD, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

## LE CONSEIL,

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
REALISATION DE L'EXERCICE	EXPLOITATION	31 624.78	50 179.75	18 554.97
	INVESTISSEMENT	46 690.55	25 658.00	-21 032.55
	TOTAL	78 315.33	75 837.75	-2 477.58
REPORTS DE L'EXERCICE 2012	EXPLOITATION		35 565.00	
	INVESTISSEMENT		2 419.25	
<u>RESULTAT CUMULE SANS RAR</u>	EXPLOITATION	31 624.78	85 744.75	<b>54 119.97</b>
	INVESTISSEMENT	46 690.55	28 077.25	<b>-18 613.30</b>
	TOTAL	78 315.33	113 822.00	<b>35 506.67</b>

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

**Unanimité**

### **20. Finances : Compte de gestion 2014 – budget SPIC**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2014** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2014**,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

CONSIDERANT que les opérations sont régulières

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier **2014** au 31 décembre **2014** y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice **2014** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**LE CONSEIL,**

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2014** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Unanimité**

## **21. Finances : affectation du résultat – budget SPIC**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Compte Administratif pour l'exercice 2014, approuvé par délibération n°2015.053 du conseil municipal de ce jour,

### **LE CONSEIL,**

CONSTATE un excédent de 54 119.97€ à la section d'Exploitation, et DÉCIDE de l'affecter aux comptes suivants :

Section d'Exploitation	002 – excédent antérieur reporté	35 506.67€
Section Investissement	1068 – excédent d'Exploitation	18 613.30€

**Unanimité**

## **22. Finances : budget primitif 2015 – budget SPIC**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1612-1 et suivants, et L 2311-1 à 2343-2,  
VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13,

VU les délibérations n°2015.055 du conseil municipal de ce jour portant constat et affectation du résultat de l'année 2014,

ENTENDU l'exposé de M. PÉRAN,

### **LE CONSEIL,**

ADOpte le budget annexe primitif Énergies renouvelables - SPIC pour l'exercice 2015, arrêté comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Exploitation</b>	80 506€	80 506€
<b>Investissement</b>	88 719€	88 719€
<b>TOTAL</b>	169 225€	169 225€

**Unanimité**

## **23. Finances : compte administratif 2014 – budget principal**

Réuni sous la présidence de Mme Josette MASSON, 1<sup>ère</sup> adjointe, délibérant sur le compte administratif 2014, budget principal, dressé par M. Jacques RICHARD, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

### **LE CONSEIL,**

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
<b>REALISATION DE L'EXERCICE</b>	FONCTIONNEMENT	2 550 538.40	3 121 795.22	571 256.82
	INVESTISSEMENT	1 236 765.07	951 151.48	-285 613.59
	TOTAL	3 787 303.47	4 072 946.70	285 643.23
<b>REPORTS DE L'EXERCICE 2012</b>	FONCTIONNEMENT		505 170.18	
	INVESTISSEMENT	460 143.92		
<b>RESULTAT CUMULE SANS RAR</b>	FONCTIONNEMENT	2 550 538.40	3 626 965.40	<b>1 076 427.00</b>
	INVESTISSEMENT	1 696 908.99	951 151.48	<b>-745 757.51</b>
	TOTAL	4 247 447.39	4 578 116.88	<b>330 669.49</b>

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**14 voix pour, 5 abstentions**

#### **24. Finances : compte gestion 2014 – budget principal**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2014** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2014**,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

CONSIDERANT que les opérations sont régulières

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier **2014** au 31 décembre **2014** y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice **2014** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**LE CONSEIL,**

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2014** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**16 voix pour, 5 abstentions**

#### **25. Finances : affectation du résultat – budget principal**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Compte Administratif pour l'exercice 2014, approuvé par délibération n° 2015.057 du conseil municipal de ce jour,

**LE CONSEIL,**

CONSTATE un excédent de 1 076 427.00 € à la section de Fonctionnement, et DÉCIDE de l'affecter aux comptes suivants :

Section Fonctionnement	002 – excédent antérieur reporté	330 669.49€
Section Investissement	1068 – excédent de Fonctionnement	745 757.51€

**16 voix pour, 5 abstentions**

**26. Finances : taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015**

M. Christian DUMILIEU propose de maintenir les taux votés l'année précédente.

Mme Chantal THIBAUT dit que vu la baisse des dotations de l'Etat, l'augmentation des charges de personnel, et le nécessaire maintien de la qualité des services à la population, il paraît difficile de ne pas augmenter les impôts.

M. Christian DUMILIEU dit qu'un plan d'économies pluriannuel est en cours d'élaboration afin de chercher des marges de manœuvre dans le fonctionnement sur chaque poste de dépense, afin de préserver la capacité d'autofinancement de la commune.

Mme Chantal THIBAUT et M. Philippe ROUVIER se disent peu convaincus de la capacité à réaliser des économies substantielles ; ils ajoutent qu'il paraît plus sage d'augmenter progressivement les impôts, plutôt que de s'y résoudre tardivement et de façon plus brutale, « comme dans le cas du SMICTOM ».

M. Christian DUMILIEU confirme que la priorité est donnée au plan d'économies pour ne pas avoir à toucher aux impôts ; il indique que les économies consistent à maintenir les mêmes services à la population, mais à moindre coût pour la commune.

**LE CONSEIL,**

MAINTIENT les mêmes taux que pour l'exercice 2014, soit :

Taxe d'habitation	16 %
Taxe foncier bâti	17.5 %
Taxe foncier non bâti	42 %

**16 voix pour, 5 voix contre**

**27. Finances : budget primitif 2015 – budget principal**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1612-1 et suivants, et L 2311-1 à 2343-2, VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13,

VU les délibérations n°2015.059 du conseil municipal de ce jour portant constat et affectation du résultat de l'année 2014,

ENTENDU l'exposé de Monsieur C.DUMILIEU,

**LE CONSEIL,**

**ARTICLE UNIQUE** : ADOPTE le budget primitif principal pour l'exercice 2015, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 392 800€	3 392 800€
Investissement	3 319 148€	3 319 148€
TOTAL	6 711 948€	6 711 948€

**16 voix pour, 5 voix contre**

Mme Chantal THIBAUT regrette le manque de représentation des élus de SAINT ABIN D'AUBIGNE au sein des différentes commissions intercommunales, et notamment concernant le SMICTOM.

M. Philippe ROUVIER dit qu'il trouve dommage que les membres de la commission ne soient pas invités à la visite de la salle omnisports de la commune de DINGÉ. M. Emmanuel PÉRAN répond qu'une visite est effectivement prévue, et qu'il est inutile d'y aller en trop grand nombre, étant donné qu'il s'agit seulement d'une première approche, notamment du point de vue financier.

M. Philippe ROUVIER indique qu'une commission a été mise en place au niveau de l'intercommunalité concernant la politique de la Communauté de communes en matière d'octroi de subventions, notamment en direction de l'OCSPAC et l'EMI. Il interroge Monsieur le maire à ce sujet.

Monsieur le maire répond qu'il n'a pas eu connaissance de ce mail, mais qu'il est d'accord pour que M. Philippe ROUVIER intègre cette commission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

**Jacques RICHARD**

**Maire**

